



Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 01 juin 2023

École académique de la formation continue
Ingénierie de formation

Madame Marie-Laure De Bue
Directrice de l'EAFC

Affaire suivie par :
Chrystelle Roucher
Tél : 01 57 02 67 82
Mél : chrystelle.roucher@ac-creteil.fr
Rectorat de Créteil
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
<http://ac-creteil.fr>

À

à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c

Mesdames et Monsieur les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, directeurs des services départementaux de Seine et Marne, du Val de Marne et de la Seine Saint-Denis

Campagne d'inscription à la formation des formateurs Sauveteur Secouriste du Travail - Ffo SST

La formation en SST est inscrite dans les référentiels de Prévention Santé Environnement (PSE) et dans ceux des enseignements professionnels. Il s'agit de faire acquérir aux élèves de lycée professionnel et technologique les méthodes de prévention et les gestes nécessaires aux premiers secours. C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous informer du lancement de la campagne d'inscription des candidatures pour la formation des formateurs Sauveteur Secouriste du Travail - Ffo SST 2023-2024 selon le calendrier suivant :

2023-2024	Campagne d'inscription
Ouverture de la campagne	01/06/2023
Date limite de dépôt du dossier	25/09/2023

Organisation :

Cette formation, proposée par l'EAFC à l'ensemble du personnel de l'éducation nationale en poste dans l'académie de Créteil, s'inscrit dans le parcours de formation « Devenir formateur SST ».

Organisation	
12 Journées de formation de 9h00 à 17h00	Session 1 : 8 vendredis, 3 jeudis et 1 mercredi Session 2 : 7 vendredis, 3 jeudis 1 mercredi et 1 lundi
Présence obligatoire à toutes les journées de formation pour obtenir la certification	
MONITORAT FFO SST Dispositif : 23A0240199 / Module : 71469	Durée : 9 jours (9h-17h)
Pré-requis obligatoires Formation de base SST Dispositif : 23A0240252 Module : 71674 Prévention des Risques Professionnels (PRP) Dispositif : 23A0240209 Module : 71496	Certificat SST à fournir Attestation PRP à fournir ou inscription obligatoire avant le Monitorat : durée : 3 jours (de 9h -à 17h)



Public concerné :

- Enseignants des disciplines technologiques et professionnelles ayant obligation d'enseignement les SST à leurs élèves;
- Personnels et enseignants d'autres disciplines dont la formation s'inscrirait dans le projet d'établissement.

Déroulé :

MODULE 1 de prérequis PRP obligatoire : 3 jours (18 heures) de formation générale pour s'approprier les méthodes d'analyse des risques professionnels - Prérequis prévention des risques professionnels (PRP).

MODULE 2 Monitorat FFO SST : 9 jours (54 heures) pour :

- o S'approprier les documents de référence du formateur SST (référentiels INRS).
- o Elaborer une stratégie pédagogique spécifique en sauvetage secourisme du travail.
- o S'approprier l'outil OGELI (outil de gestion en ligne) pour la gestion des formations SST
- o Maîtriser les gestes de premier secours et savoir les transmettre

Objectifs de la formation :

être capable :

- o d'organiser une séquence de formation SST ;
- o de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir lors d'une formation en SST ;
- o de mettre en œuvre les techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ;
- o de réaliser une évaluation formative et certificative des participants.

Conditions d'inscription :

- s'engager dans la formation des élèves et des adultes dans le cadre du projet d'établissement ;
- avoir l'accord du chef d'établissement qui aura au préalable libéré les journées de formation.

Pour s'inscrire, un dossier est à compléter sur l'**application « Démarches simplifiées »** à partir du lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ffosst>

Pour que le dossier de candidature soit recevable, des documents sont à fournir obligatoirement :

- une photocopie de la **carte d'identité** recto verso ;
- une photocopie du **certificat SST** ou à défaut PSC1 ;
- Le document modèle « **fiche projet** » à télécharger et à compléter, expliquant le projet de formation au secourisme prévu dans l'établissement, indiquant les modalités de mise en place des formations SST, le niveau de classe des élèves, le cadre, etc. Sur cette fiche, le **supérieur hiérarchique** doit signer et **valider** le projet.

Les demandes seront étudiées par :

- Monsieur Cannizzaro Karim du Centre ressources ES&ST ce.esetst@ac-creteil.fr
- Madame Roucher Chrystelle Ingénierie-EAFC chrystelle.roucher@ac-creteil.fr

Directrice de l'EAFC
Marie-Laure De Bue

